



Menton, le 21 février 2019

Objet : Comité de pilotage conjoint-animation sites des sites Natura 2000 FR9301566 « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya », FR9301567 « Vallée du Careï-collines de Castillon » et FR9301560 « Mont Chajol » - Compte-rendu de la réunion du mardi 29 janvier 2019 à la CARF à Menton

Participants :

M. Nicolas ALLEMAND, Adjoint au chef de service Eau, Agriculture, Forêt et Espaces Naturels, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, représentant M. Serge CASTEL, Directeur de la DDTM 06 ;
M. Pascal BRUN, représentant, Mme Huguette LAYET, Maire de Castellar ;
M. Olivier CHANTREAU, Maire de Castillon ;
M. André IPERT, Maire de Breil-sur-Roya ;
M. Dominique LAURENT, représentant Mme Marie-Christine THOURET, Maire de Sospel ;
M. Joseph REY, Président du COPIL du site Natura 2000 « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » ;
M. Yann STREBLER, représentant M. Charles-Ange GINESY, Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes ;
M. Roberto AMORETTI, Province d'Imperia ;
M. Julien BANUS, Chargé de mission biodiversité, DDTM des Alpes-Maritimes ;
M. Jean-Pierre BIGNON, suppléant du Groupement des Associations de Défense des Sites et de l'Environnement de la Côte d'Azur (GADSECA) et Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA), représentant M. Stéphane AMOUR président du GADSECA ;
M. Benjamin CROUTE, Technicien forestier à l'Office National des Forêts secteur Roya représentant M. Manuel FULCHIRON, Directeur de l'ONF ;
Mme Yvonne DELEPINE, Secrétaire générale adjointe de Ligue de la Protection des Oiseaux la LPO PACA, représentant Mme. Anne FALENTIN, Présidente Régionale de la LPO PACA
M. Cyril DENISE, représentant M. Etienne FREJEFOND, Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ;
M. Marcel IPERT, Président de l'association Notre-Dame du Mont ;
Mme Frédérique LORENZI, trésorière de l'Association pour la sauvegarde de la nature et des sites de Roquebrune Cap Martin, Menton et environs (ASPONA) ;
M. Laurent MALTHIEUX, représentant M. Christophe VIRET, Directeur du Parc National du Mercantour (PNM) ;

Mme Nadine NIEL, Présidente de l'ASPONA ;
M. Georges OLIVARI, Directeur de la Maison Régionale de l'Eau ;
Mme Catherine RAINAUDO, l'Association Roya Expansion Nature ;

M. François LEFEVBRE , Directeur Général Adjoint , CARF ;
Mme. Aurore BURGNIES, chargée de mission Natura 2000, CARF
M. Loïc GARGARI, chargé de mission Natura 2000, CARF
Mme Caroline HADDAD, chargée de mission Natura 2000, CARF

Excusés :

M. Georges François LECLERC , Préfet des Alpes-Maritimes
Mme. Gwenaëlle CHAPUIS, Sous-Préfet Nice Montagne

M. Jean-Claude GUIBAL, Président de la Communauté d'agglomération de la Riviera Française (CARF) et Maire de Menton
M. Albert FILIPPI, Maire de Sainte-Agnès
M. Michel ISNARD, Maire de Gorbio
M. Cyril PIAZZA, Maire de Peille
M. Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende et Président du COPIL du site Natura 2000 « Mont Chajol » ;
M. Maurice LAVAGNA , Président du syndicat intercommunal des Paillons
M . Giovanni TOTI, Président région Ligurie

M. Michel DESSUS, Président de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes ;
M. Jean-Pierre SAVARINO, Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie des Alpes-Maritimes ;
M. Luc ALBOUY, Architecte des Bâtiments de France
Mme. Sylvia LOCHON-MENSEAU, Directrice du Conservatoire Botanique National Méditerranéen
M. Marcel BARBERO, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
M. Francis SOLDA, Président du Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM) ;



Le comité de pilotage des sites Natura 2000 FR9301566 « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » FR9301567 « Vallée du Careï-collines de Castillon », et FR9301560 « Mont Chajol » s'est réuni le Mardi 29 janvier 2019 sur la commune de Menton à la CARF s'est déroulé selon l'ordre du jour suivant :

- Ouverture de la séance
- Désignation du Président de COPIL pour le site Natura 2000 « Vallée du Careï-collines de Castillon »
- Présentation et bilan des actions menées au cours de l'année 2018
- Propositions et discussions des objectifs prioritaires pour l'année 2019
- Clôture de séance

❖ **Ouverture de la séance à 15h30 :**

M. Nicolas ALLEMAND (*Adjoint au chef de service Eau, Agriculture, Forêt et Espaces Naturels, DDTM*) ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence. M. Loïc GARGARI (*Chargé de mission Natura 2000, CARF*) débute ensuite sa présentation.

❖ **Désignation du Président Copil pour le site Natura 2000 FR9301567 « Vallée du Careï-collines de Castillon**

M. GARGARI annonce que le quorum n'est pas réuni pour procéder à la désignation du nouveau président de COPIL suite à la démission de M. Philippe RION de la Mairie de Castillon pendant l'année 2018.

Cette désignation pourra être effectuée lors du prochain COPIL sans la nécessité de réunir le quorum indique M. ALLEMAND. Il précise que la loi prévoit qu'en l'absence d'un président de COPIL, l'Etat se porte garant de la bonne gestion portée par la CARF sur ce site.

❖ **Le Bilan de l'animation sur l'exercice 2018 a été exposé comme suit :**

- **Mise en œuvre du Projet Agro-Environnemental et Climatique :**

Les 13 mesures agro-environnementales et climatiques (MAEc) et 3 soutiens aux systèmes herbagers et pastoraux (SHP) sur les sites gérés par la CARF impactent environ 2000 ha soit plus de 10% des sites Natura 2000 de la CARF. La somme totale allouée à ce dispositif pour la période 2015-2020 s'élève à 685 000 € d'aide financière pour les agriculteurs engagés dans la démarche.

Des suivis annuels sont réalisés depuis 2016 sur les exploitations concernées.

M. GARGARI donne un exemple de gestion éco-pastorale par site :

1^{er} exemple MAEc à Castellar :

L'objectif est de maintenir le pâturage de l'éleveur ovins afin de conserver les milieux ouverts favorables à une et une flore spécifique et de procéder en parallèle à de l'ouverture de milieu par débroussaillage et coupe en sous-bois des plants d'un diamètre inférieur à 10 cm.

2^{ème} exemple MAEc à Tende :

Le principal enjeu sur le site du Mont Chajol concerne le non dérangement du tétras-lyre et le maintien de son habitat. Ainsi, les plans de gestion éco-pastoraux incluent un report de pâturage sur les zones de nidification et prévoient la coupe en sous-bois de mélèzin afin de conserver un habitat favorable à l'espèce. La fédération de chasse et l'ONF apportent un appui technique à ces actions.

3^{ème} exemple MAEc à Breil-sur-Roya :

C'est la seule commune à bénéficier d'une mesure phytosanitaire sur 2 ha chez un agrumiculteur. Ce genre de mesure est difficile à mettre en œuvre, les exploitations de maraîchage ou arboriculture étant peu nombreuses et de petite taille sur les sites Natura 2000.

M. GARGARI évoque également le concours « Prairies fleuries » organisé par le Parc européen Maritime-Mercantour. Le lauréat est un éleveur bovin de Sospel qui bénéficie également d'une MAEc avec la CARF. Il se rendra au salon de l'agriculture à Paris cette année pour le concours national.

- **Restauration de la chapelle Notre-Dame du Mont :**

M. GARGARI évoque les travaux effectués en 2018 dans la chapelle classée monument historique et donne la parole à M. André IPERT (*Maire de Breil-sur-Roya*) pour exposer les tranches de rénovation à venir sur cet édifice classé gîte d'importance nationale pour les chauves-souris.

M. IPERT explique que le pilier sud-ouest a été remplacé en début d'année 2018. Les travaux ont été retardés du fait de fouilles archéologiques ayant mis à jour un caveau lors de l'affouillement. Les ouvrages de soutènement de la voûte et du pilier, ont ensuite été retirés progressivement. M. GARGARI détaille les efforts réalisés visant à limiter les dérangements pour la colonie de chauves-souris :

- des bâches isolant l'aile où nichent les chiroptères du reste de la chapelle pour la poussière
- le démontage de l'échafaudage une fois la colonie partie (à l'automne) pour le bruit.

M. IPERT indique que les travaux de réhabilitation du clocher seront réalisés en 2019. Ceux-ci n'impacteront pas la colonie puisque seule la partie sommitale est concernée.

La rénovation des fausses voûtes, des bas-côtés sud et du logement ouest prévue dans les années à venir s'avère nécessaire tant pour la sauvegarde du patrimoine que pour le maintien de la fonction culturelle de la chapelle.

- **Suivis scientifiques :**

Chiroptères :

Le suivi de la chapelle Notre-Dame du Mont effectué en juin 2018 a mis en évidence une diminution de moitié des effectifs de grands rhinolophes potentiellement liée à un report vers un gîte voisin. C'est le cas à Saorge où les colonies sont réparties entre le gîte du Monastère et de multiples « casous » alentours. M. Laurent MALTHIEUX (*Parc National du Mercantour*) corrobore cette hypothèse d'une connexion entre gîtes mais ajoute qu'il faut identifier cette connexion.

M. IPERT évoque l'aménagement du blockhaus du Col de Brouis qui a permis grâce à la pose d'une grille par le parc du Mercantour (financée par la GMF) de fermer l'accès. M. MALTHIEUX précise que cet aménagement est une réussite puisque les grands rhinolophes qui avaient fui le gîte à cause des dérangements sont revenus. En revanche, il s'agit d'un gîte hivernal qui ne peut donc influencer sur la présence estivale de l'espèce à Notre-Dame du Mont.

Tétras-Lyre :

Sur le site du Mont Chajol, la population de tétras-lyre est concernée par une campagne annuelle de suivi pilotée par la fédération des chasseurs des Alpes-Maritimes. La neige tardive n'a pas facilité le comptage en 2018 mais les effectifs estimés à une quarantaine d'individus sont stables. Le Mont Chajol est un site de référence pour l'espèce et il a été décidé cette année de ne pas le chasser pour optimiser le nombre de juvéniles.

Pour maintenir la population des Tétras-lyre un marquage des mélézins sur la baisse de Peïrefique, a été effectué en août avec la fédération de la chasse et l'ONF pour permettre le maintien en sous-bois de nichées favorables à l'espèce.

M. Benjamin CROUTE (*ONF*) confirme que les travaux de coupe ont été réalisés en octobre et sont terminés pour les parcelles concernées. M. Olivier CHANTREAU (*Maire de Castillon*) demande pourquoi des mélèzes sont coupés. M. CROUTE répond que c'est pour lutter contre la progression du peuplement forestier sur le périmètre. M. GARGARI précise que des Tétras ont été observés dans les secteurs éclaircis ces dernières années.

Population Piscicole de la Roya :

Un suivi annuel des populations piscicoles de la Roya est réalisé en amont et aval du barrage de Breil-sur-Roya par la Maison Régionale de l'Eau à la fin du mois d'août.

M. Georges OLIVARI (*Directeur de la Maison Régionale de l'Eau*) rappelle que cette opération financée par EDF a pour but de collecter des données afin de déterminer la pertinence de l'installation d'une passe pour la montaison des Truites sur le barrage de Breil-sur-Roya. Il s'avère que sur les trois années d'observation, la Truite fario n'est pas impactée par le barrage, elle se reproduit correctement.

Le Chabot et l'Anguille ont également été observés en faible quantité. M. OLIVARI indique que le chabot est un bon indicateur de santé de la rivière surtout concernant les débits réservés. En revanche, le Barbeau méridional est absent des trois stations prospectées de la Roya, il a été cependant observé dans la Bévéra.

Suivi de La Nivéole de Nice :

Un suivi de la présence à Castillon de la Nivéole de Nice a confirmé que l'espèce est toujours présente en nombre. Une partie de mur en pierre abritant la Nivéole s'étant effondrée, il serait intéressant que le Conservatoire Botanique puisse donner un avis technique.

Suivi Spélerpès de strinati :

M. GARGARI présente l'étude complémentaire menée fin 2017 sur le Spélerpès de strinati pour le site « Mont Chajol ». Les résultats démontrent l'absence de l'espèce malgré les 71 sites prospectés. Cette étude était programmée dans le plan d'action du document d'objectifs.

M. MALTHIEUX précise que l'hygrométrie est le principal facteur de présence, des spécimens ayant été trouvés à haute altitude sur des sites similaires.

En parallèle, le bureau d'étude a observé, le passage de nombreux chiroptères au col de Tende pour activité de chasse et/ou de migration (une espèce de Noctule a été identifiée). La Salamandre tachetée a également été observée.

Mme Frédérique LORENZI (*ASPONA*) souhaite aborder la question des cours d'eau côtiers, notamment le Careï et du Borrigo qui sont dans un état écologique dégradé. Le GADSECA avait réclamé en 2017 qu'un travail soit entrepris pour la sauvegarde de ces cours d'eau, sans succès. Les cours d'eau de l'Est du département sont les seuls à ne bénéficier d'aucun plan de gestion (contrat de rivière par exemple).

M. OLIVARI précise que la maison régionale de l'eau bénéficie de peu moyens pour les relevés piscicoles et que les contrats rivières sont difficiles à obtenir.

Concernant le Spélerpès de strinati, M. GARGARI indique que de fortes populations ont été observées dans les barmes de la commune de Castellar. Il serait intéressant qu'un suivi régulier soit organisé. M. Pascal BRUN (*conseiller municipal, Castellar*) confirme la présence de nombreux individus. M. MALTHIEUX ajoute que sur ce périmètre il y a également la présence d'un reptile protégé, le Lézard ocellé (*Timon Lepidus*) inscrit sur la liste rouge des reptiles de France et bénéficiant d'un Plan National d'Actions.

- **Panneaux d'information sur les trois sites :**

M. GARGARI présente les trois panneaux avec leurs caractéristiques physiques et visuelles.

Un panneau au col de Castillon à Castillon, un panneau devant la chapelle Notre-Dame du Mont à Breil-sur-Roya qui a été déplacé de l'aire du Pertus et le contenu du panneau du Site « Mont Chajol » à Tende.

M. IPERT, précise que le déplacement du panneau à la chapelle est cohérent du fait du statut de gîte majeur d'intérêt national pour les chauves-souris.

- **Actions de sensibilisation et actions de communication :**

Une dizaine d'animations grand public sont organisées chaque année en s'appuyant sur les évènements nationaux ou internationaux. M. GARGARI en présente quelques-unes réalisées en 2018:

- Observation des chiroptères dans le cadre de la "Nuit internationale de la chauve-souris" à la chapelle Notre-Dame du Mont à Breil-sur-Roya, à l'aide d'un capteur d'ultrasons.
- Conférence débat, observation du ciel et extinction des lumières dans le cadre du « Jour de la Nuit » à Sainte Agnès avec la remise du label village étoilé à la commune de Castillon. Un reportage Tv sur France 3 a relayé l'évènement.

M. GARGARI cède la parole au Maire de Castillon M. Olivier CHANTREAU pour exposer les leviers qui ont concouru à labélisation « Village étoilé » dans le cadre de la lutte contre la pollution lumineuse, contre les dépenses énergétiques et pour le maintien de la biodiversité nocturne de son village.

M. CHANTREAU explique que les quartiers extérieurs de la commune ont subi un décalage sur les horaires d'éclairage avec une extinction de 23h00 du soir à 5h00 du matin tous les jours, que le nombre de réverbères allumés est passé de 3 à 2. La décision a été prise par la commune de ne plus éclairer les ouvrages d'art en dehors de la période estivale et la semaine de Noël, au centre de la commune des « ampoules LED » ont été installées sur les réverbères. Depuis la mise en place de ce dispositif aucun accident de biens ou de personnes est avéré. Donc la baisse de l'éclairage nocturne n'est pas accidentogène.

M. GARGARI ajoute qu'au-delà de la protection de la biodiversité nocturne, ces mesures permettent aux communes de réaliser des économies énergétiques et financières.

- Ateliers de murs en pierres sèches :

Les communes de Breil-sur-Roya, Castillon, Castellar et Sospel ont bénéficié de séances de formation pour la restauration de murs en pierre sèche dispensées par un murailler. Ces travaux permettent de sensibiliser le public à la préservation des terrasses agricoles et leur rôle dans la sauvegarde des espèces dites « muricoles ». Ces formations ont rencontré un grand succès.

- Programme scolaire :

L'année scolaire 2017-2018 a été couverte par des modules pédagogiques dans 7 établissements scolaires primaires pour les communes des trois sites concernés et un collège.

M. GARGARI laisse la parole à Mme Caroline HADDAD en charge du projet sur son temps de travail partiel dédié à Natura 2000 en 2018.

Mme HADDAD stipule que les modules pédagogiques sur les sites Natura 2000 avec un zoom sur les chiroptères dispensés en classe de primaire sont entrecoupés d'un jeu-plateau sur les habitats et les espèces.

Des rendez-vous en famille sont donnés aux élèves l'été pour la nuit internationale de la Chauve-souris car il est difficile d'organiser une sortie nocturne sur cette section en saison scolaire en raison de l'âge des élèves et de la saison d'hibernation des chiroptères plus observables pendant la période estivale.

Une sortie à la découverte des barmes de Castellar a été réalisée avec les 44 élèves de CE et de CM de Castellar avec le concours de l'adjoint à la culture M. BRUN. Les 120 élèves d'un collège ont été sensibilisés sur la notion d'évaluation des incidences en abordant les sujets d'impact sur le milieu naturel.

M. IPERT demande comment les écoles sont informées. Mme HADDAD précise qu'elle se met en relation directement avec le directeur d'établissement qui a des classes intéressées par un sujet traitant de la biodiversité et qui sont prioritairement sur les sites Natura 2000 concernés.

Elle ajoute que le service répond aux demandes spécifiques également et cite pour cette année 2019 une sortie avec le suivi d'une MAEc réalisé in situ avec 18 élèves de BTS gestion protection des espaces naturels sur la commune de Castellar.

Mme HADDAD conclue par un retour positif des établissements sur les interventions en milieu scolaires, M. ALLEMAND et M. OLIVARI, confirment l'intérêt du milieu scolaire pour les sujets de biodiversité.

M. GARGARI cite les autres actions de communication via l'édition par la CARF d'un programme d'animations estivales, des coupures de presse, etc.

Il évoque aussi l'accompagnement des associations notamment sportives sur l'évaluation des incidences que leurs activités auraient sur les périmètres des sites Natura 2000.

Il précise qu'une demande spécifique de dérogation espèce protégée a été envoyée à la DREAL pour la coupe de Pin mugo sur le site du Mont Chajol. Le Pin mugo est une espèce basse qui s'étale et crée des fourrés denses, aux branches basses qui empêchent les bêtes d'évoluer et facilitent la présence de prédateurs. Initialement cantonnés aux fortes pentes, ces fourrés concurrencent aujourd'hui les pelouses alpines riches en flore dont certaines sont des habitats classés prioritaires au titre de la directive Habitats. Si la demande aboutit, la coupe ciblée proposée pourrait intervenir au mois de septembre.

- **Candidature UNESCO Alpes de la Méditerranée :**

M. GARGARI rappelle que seul le critère géologie a été retenu par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Le périmètre est composé de huit entités, dont une marine représentant chacune une partie de l'exceptionnelle histoire géologique locale. Les sites Natura 2000 de la CARF sont tous en partie concernés par cette candidature.

La visite des experts de l'UICN au mois de septembre 2018 a mis en exergue la faiblesse de la protection géologique sur certains périmètres. Ainsi, le département des Alpes-Maritimes (qui pilote le projet) a proposé en accord avec les services de l'Etat et les communes concernées la création d'arrêtés de protection géotope sur les sites remarquables. Le massif du Marguareis et le secteur Mont Ours-pointe Siricocca, sont concernés sur les sites Natura 2000 de la CARF. Le détail des interdictions ou autorisations contenues dans ces arrêtés devra être spécifique à chaque site.

M. ALLEMAND insiste sur ce point. Les différentes parties prenantes doivent anticiper les travaux potentiels à réaliser sur ces sites pour les inclure dans l'arrêté.

M. IPERT regrette que la candidature se cantonne au volet géologique qui est difficile à valoriser pour le grand public. L'aspect culturel et notamment le train historique de la Roya avec les tunnels hélicoïdaux de la voie ferrée aurait mérité d'être pris en compte par exemple.

M. Yann STREBLER (*conseil départemental*) et M. BANUS (*Chargé de mission biodiversité, DDTM*) rappellent que les critères de sélection pour un classement au patrimoine mondial de l'UNESCO ne sont pas seulement le caractère exceptionnel mais surtout unique et universel.

Mme. LORENZI regrette également que l'aspect culturel et naturel n'est pas été retenu par l'UICN. Elle trouve que le découpage du périmètre délaisse certains secteurs où les activités humaines de pastoralisme ancestrales ne sont pas mises en valeur. M. OLIVARI souhaite que la richesse géologique soit portée à connaissance. Il invite les élus de la CARF et les associations à visiter une réserve géologique qui génère de l'économie et du renom à Digne.

M. GARGARI conclut en précisant que si la valeur géologique est inscrite à l'UNESCO, cela fera un atout supplémentaire pour le territoire. De plus, rien n'empêche de promouvoir le reste des richesses. La candidature a été déposée en janvier 2018 par l'Italie et le dossier est toujours dans la course. La réponse interviendra en juillet 2019.

❖ Perspectives 2019

- Suivi des mesures agro-environnementales :

Le chargé de mission Natura 2000 continuera à réaliser le suivi des MAEc auprès des agriculteurs concernés en assurant un rôle de conseil et d'accompagnement pour le respect du cahier des charges et des travaux à réaliser.

- Actions en faveur des chauves-souris :

Les travaux à venir de la chapelle de Notre Dame du Mont continueront d'être accompagnés par l'animateur Natura 2000. Les suivis d'espèces sur les gîtes connus seront menés avec les spécialistes du Parc du Mercantour et du Groupe Chiroptère de Provence.

- **Projets transfrontaliers :**

M. GARGARI évoque la rénovation de l'éclairage public à Breil-sur-Roya dans le cadre du Projet ALCOTRA ALPIMED. Un montant de 40 000€ financés à hauteur de 85% (FEDER) sera alloué à la commune. M. IPERT dit que dans le cadre du SIVOM la Roya, les communes de Fontan, Saorge, La Brigue et Breil-sur-Roya travaillent à la rénovation de leur éclairage public.

Ce projet ALCOTRA est axé sur la thématique changement climatique. L'objectif est de réduire la pollution lumineuse et ses effets sur la biodiversité. La commune de Breil-sur-Roya est l'emplacement idéal du fait de sa grande richesse en chauves-souris.

L'ASPONA soulève la possibilité de faire fonctionner certains éclairages grâce au solaire. M. IPERT estime que c'est difficile étant donné le faible ensoleillement en hiver.

- **Communication-sensibilisation :**

M. GARGARI annonce que :

- le service Natura 2000 élaborera et diffusera un programme d'animation comme chaque année.
- des actions sont prévues pour la semaine du développement durable fin mai-début juin.
- des formations de murs en pierre-sèche seront programmées avec les communes sur les périmètres concernés par Natura 2000.
- la création de documents sur les espèces envahissantes et sur la biodiversité faune/flore est prévue sur l'année.
- les animations scolaires se poursuivront tout au long de l'année.

- **Autres Actions :**

Les suivis scientifiques sur les trois sites seront poursuivis.

Mme LORENZI réitère le besoin de faire des suivis des milieux humides sur des secteurs limitrophes de Natura 2000 dans la Vallée du Careï et sur le cours supérieur du Borrigo car il n'existe que peu de données en dehors de la base Silène. M. OLIVARI rappelle que des travaux de recherche ont été menés sur le cours supérieur du Borrigo notamment pour le barbeau méridional et qu'il faut s'intéresser davantage aux insectes aquatiques. M. IPERT fait le lien avec la compétence eau/assainissement de la CARF, notamment concernant l'alimentation en eau potable. M. GARGARI évoque les travaux liés au programme ALCOTRA « CONCERT'EAU » sur le fleuve Roya concernant cette thématique ressource en eau notamment. L'objectif est, à terme, d'aboutir à un outil de gestion de ce cours d'eau transfrontalier (exemple du contrat de fleuve utilisé en Italie).

Mme LORENZI souligne qu'un suivi des espèces sur le couloir d'extension du site « Vallée du Careï-collines de Castillon » vers la mer est primordial pour inventorier les espèces abritées dans les barmes et les restanques comme le spelerpès de stinati ou la nivéole de Nice au niveau de Garavan.

❖ Clôture de la séance

M. GARGARI remercie l'ensemble des participants et annonce que Mme HADDAD prend la suite de la mission Natura 2000 sur ces trois sites.

M. ALLEMAND remercie l'animateur pour le travail accompli et l'ensemble des participants pour leur présence à ce COPIL. Il assure que le fonctionnement administratif, même sans président de COPIL pour le site « Vallée du Careï -Collines de Castillon » suit son cours et une réélection sera faite l'année prochaine.

La séance est levée à 17h00.



Le Sous-Préfet Nice-Montagne

Les Présidents des comités de pilotage

M. Joseph REY
Conseiller municipal
Breil-sur-Roya

M. Nicolas ALLEMAND
par délégation du préfet à la DDTM

L'Adjoint au Chef du Service

Nicolas ALLEMAND

M. Jean-Pierre VASSALLO
Maire de Tende

